



Bilan de lutte contre l'insalubrité des logements dans Saint-Michel 2014-2017

Présenté par les organismes :



Centre Éducatif Communautaire René-Goupil
Carrefour Populaire de Saint-Michel
Mon Resto Saint-Michel
Joujouthèque Saint-Michel
Vivre Saint-Michel en Santé

Octobre 2017

Le comité de lutte contre l'insalubrité des logements dans Saint-Michel est né d'une préoccupation des citoyens et des organismes communautaires quant à la qualité des logements locatifs de Saint-Michel. L'objectif étant d'apporter un soutien à un quartier qui présente de nombreux indices de vulnérabilité. Pour réaliser cette démarche de grande envergure, quatre (4) organismes communautaires ont fait du porte-à-porte pendant trois (3) ans afin de comprendre, aider et mobiliser les citoyens vivant dans un logement insalubre.

La première année, 384 immeubles ont été visités pour un total de 2888 logements. De ces immeubles, 40 ont été identifiés comme «insalubres» par le Comité de lutte contre l'insalubrité des logements dans Saint-Michel. La deuxième année, une rencontre a été organisée avec plusieurs partenaires pour leur présenter le portrait de l'insalubrité des logements. Suite à cette rencontre, une entente a eu lieu entre l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (V-SM-PE) et la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal (DH) pour l'inspection initiale de 30 immeubles à laquelle pouvaient s'ajouter d'autres immeubles. La troisième année, n'ayant pas eu suite de la part de l'arrondissement V-SM-PE ni de la DH sur l'état des inspections, le comité a fait un suivi auprès des immeubles insalubres pour mesurer l'impact des inspections.

Constats

- ▶ Parmi les répondants qui avaient vu un inspecteur sur les lieux, 71% jugeaient que leur problème d'insalubrité était réglé;
- ▶ Tout au long du démarchage (2014 à 2017), seulement 26% des locataires des immeubles insalubres rejoints ont dénoncé leur problème d'insalubrité à leur propriétaire ou une autre instance (arrondissement, organisme, CIUSSS, etc.);
- ▶ La problématique des coquerelles demeure préoccupante dans le quartier Saint-Michel puisque, suite aux inspections de la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal, elle représente 65% des cas d'insalubrité non réglés;
- ▶ Malgré l'amélioration du cadre bâti dans Saint-Michel, l'arrondissement V-SM-PE indique ne pas vouloir poursuivre cette collaboration en inspectant d'autres immeubles signalés par le comité de lutte contre l'insalubrité des logements comme étant insalubres.

Recommandations

1. Poursuivre la collaboration pour l'inspection d'immeubles insalubres;
2. Assurer un meilleur suivi quant à l'extermination des coquerelles;
3. Augmenter le nombre de logements sociaux.

Table de matières

Sommaire exécutif	3
Table des matières	4
Liste des abréviations et acronymes	4
Introduction	5
1. Portrait du quartier Saint-Michel	6
1.1 Le quartier Saint-Michel	6
1.2 La population	6
1.3 Le logement	7
2. L'insalubrité des logements	7
2.1 Portrait de la situation	8
2.2 Le règlement municipal	8
2.3 Le Comité de lutte contre l'insalubrité des logements dans Saint-Michel	9
3. La démarche	10
3.1 Étude de terrain (2014-2015)	10
3.2 L'entente d'inspection (2015-2016)	11
3.3 L'évaluation des inspections (2016-2017)	12
4. Les résultats	13
5. Discussion et recommandations	14

Liste des abréviations et acronymes

BIL	Bureau Info Logement
CECRG	Centre Éducatif Communautaire René-Goupil
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
DH	Direction de l'habitation de la Ville de Montréal
DRSPM	Direction régionale de la santé publique de Montréal
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
SIPPE	Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance
V-SM-PE	Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

La préoccupation pour l'accès aux logements de qualité et à prix abordable est un objectif du Plan de quartier de Saint-Michel¹. C'est en 2012 que la Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSPM) révèle des données préoccupantes sur l'insalubrité des logements à Montréal et leurs effets négatifs sur la santé².

Une première demande de financement a été soumise à la DRSPM en 2012 afin de mieux connaître l'ampleur du problème à Saint-Michel et de soutenir les locataires dans l'effort d'améliorer les conditions de logement. Cette demande n'a pas été retenue par la DRSPM, mais d'autres sources de financement, notamment Centraide, le Ministère de la santé et des services sociaux (SIPPE) et la Ville de Montréal (RUI) ont permis d'amorcer une recherche-action sur l'état d'insalubrité des logements de Saint-Michel en 2014. Cette année correspond au déploiement du Plan de lutte contre l'insalubrité des logements de Montréal (2014-2017) qui avait été annoncé comme un des enjeux des élections municipales de 2013³. En cette période d'élections municipales, le temps semblait opportun pour remettre à jour la problématique de logements insalubres dans le quartier Saint-Michel.

Ainsi, le Comité de lutte contre l'Insalubrité des logements dans le quartier Saint-Michel (nommé «le comité» dans ce rapport) se veut une recherche-action pour comprendre, informer et mobiliser sur les enjeux reliés à l'insalubrité des logements. Le projet s'est fait en partenariat avec le Centre intégré universitaire de

santé et de services sociaux de l'Est (CIUSSS), la Direction régionale de la santé publique de Montréal, l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (V-SM-PE) et la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal (DH).

Le travail se divise en 5 sections. La première section présente un portrait sociodémographique du quartier Saint-Michel, dont la situation du logement locatif. La deuxième section décrit la situation de l'insalubrité des logements et la naissance du comité. La troisième section explique la démarche qui s'est déroulée sur trois ans et la méthodologie. La quatrième section présente les résultats. En dernier lieu, la cinquième section ouvre sur une discussion et émet des recommandations.



1. Vivre Saint-Michel en Santé, *Plan de quartier 2005-2008*, mai 2005.
2. Direction régionale de la Santé publique de Montréal, *Pour des logements salubres et abordables*, 2015.
3. Ville de Montréal, *Lutte à l'insalubrité des logements, plan d'action 2014-2017*, 2014.

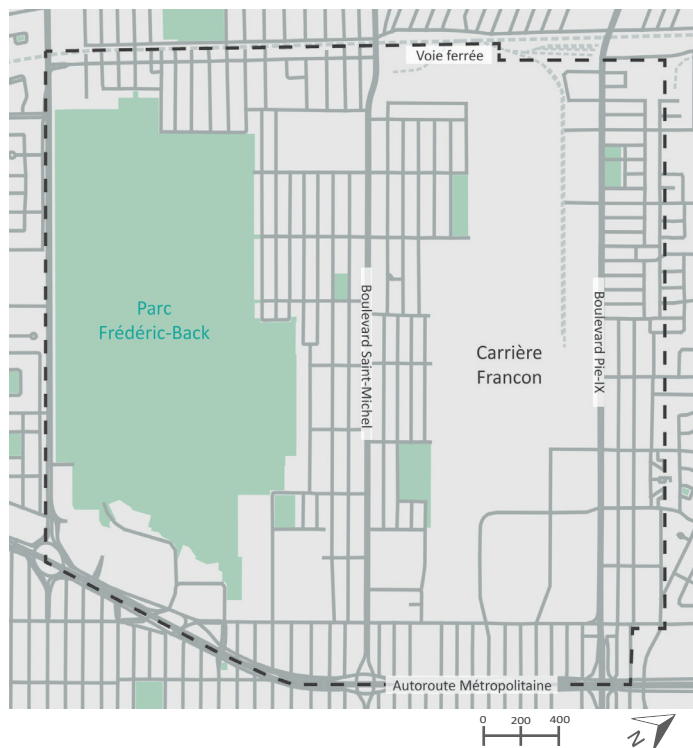
1 Portrait du quartier Saint-Michel

1.1 Le quartier Saint-Michel

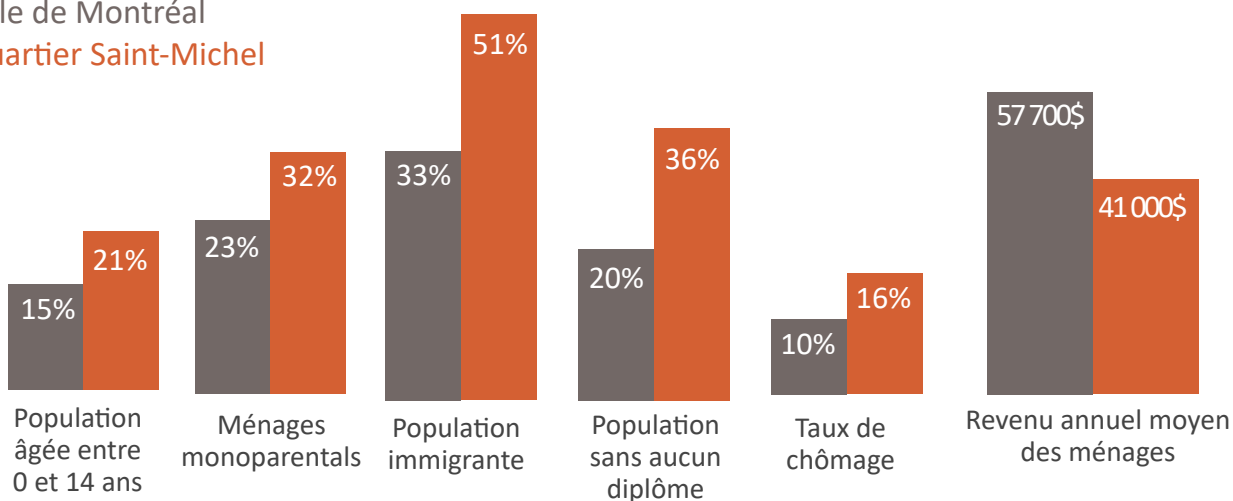
Saint-Michel est un quartier enclavé⁴. La carrière Francon divise le quartier en deux et le chemin de fer au nord ainsi que l'autoroute métropolitaine au sud limitent la mobilité des résidents.

1.2 La population

Le quartier Saint-Michel présente de nombreux indices de vulnérabilité⁵. En raison de ces différentes problématiques, les organismes communautaires demeurent très actifs dans le quartier Saint-Michel, et ce, sur de nombreux enjeux : la défense des droits, l'accueil des nouveaux arrivants, la sécurité alimentaire, le soutien aux familles monoparentales, etc.



Ville de Montréal
Quartier Saint-Michel

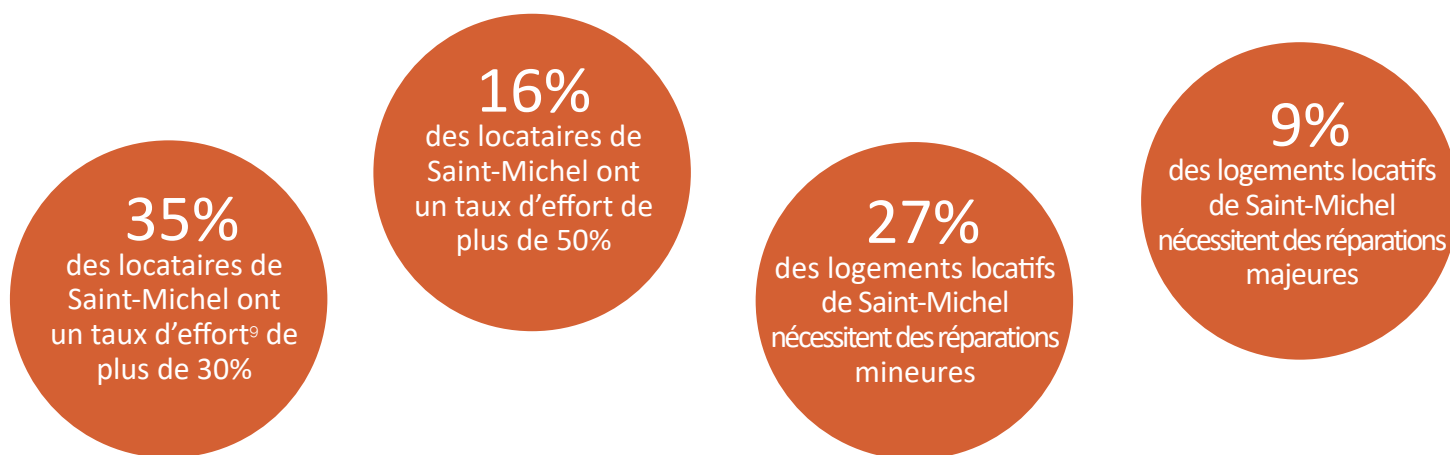
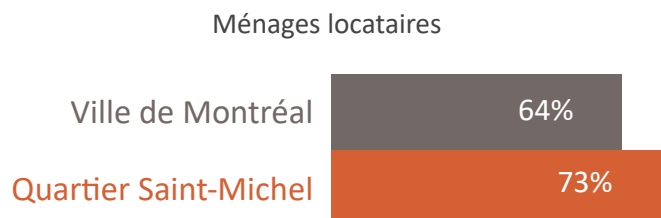


4. Par Saint-Michel, nous attendons la limite géographique du district électoral.

5. Ville de Montréal, *Profils des districts électoraux de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*, 2014.

1.3 Le logement

Parmi ces différents enjeux, le logement est d'une importance centrale pour les différents acteurs et organismes du quartier ^{6,7}. Cette préoccupation est justifiée par de nombreux chiffres ⁸:



1 083
logements sociaux à Saint-Michel
des 58 495 sur l'Île de Montréal.

39 654
résidents à Saint-Michel
des 1 654 519 sur l'Île de Montréal.



À titre comparatif, **2,4%** de la population montréalaise réside sur le territoire de Saint-Michel alors que ce dernier ne comprend que **1,8%** des logements sociaux de la ville de Montréal.

6. Vivre Saint-Michel en Santé, *Plan de quartier 2005-2008*, mai 2005.

7. Op. cit. Ville de Montréal 2014

8. Ville de Montréal, *Profils des ménages et des logements de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*, 2014.

Direction de l'Habitation de Montréal, *Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal*, 2016.

9. Le taux d'effort réfère au pourcentage du revenu du ménage qui est consacré au loyer.

2 L'insalubrité des logements

2.1 Portrait de la situation

Toujours dans la thématique du logement, l'insalubrité est une problématique dénoncée par de nombreuses instances communautaires et institutionnelles depuis quelques années¹⁰. La DRSPM définit la salubrité des logements comme « l'ensemble des conditions rendant un logement propre à l'habitation. » En 2015, la DRSPM a réitéré les effets néfastes d'un logement insalubre sur la santé :

«Les personnes souffrant d'allergies, d'asthme ou de maladies respiratoires chroniques, les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes ayant un système immunitaire affaibli sont plus susceptibles que les autres de contracter des maladies liées à l'habitation [...]Des auteurs mettent en évidence différents problèmes de santé mentale associés aux logements insalubres, en particulier l'isolement social, une moins bonne estime de soi et une moins grande satisfaction à l'égard de la vie en général.»¹¹

Dans le quartier Saint-Michel, le BIL reçoit régulièrement des locataires qui vivent dans un logement insalubre. Pour la période 2015-2016, les plaintes liées à ce sujet représentaient 21% des activités du BIL, soit la deuxième plus importante thématique après les demandes de logement social¹².

10. Comité logement Ahuntsic-Cartierville, *Zoom sur l'insalubrité*, 2017. OP. cit. Direction régionale de la santé publique de Montréal, 2015. RCLALQ, *Logement insalubres, pas une raison de fêter! La RCLALQ demande des actions concrètes contre l'insalubrité*, 2017.

11. OP. cit. Direction régionale de la santé publique de Montréal, 2015, p. 27.

12. Bureau Info Logement, *Bilan annuel 2015-2016*, 2016.

2.2 Le règlement municipal

Pour contrer le problème de l'insalubrité des logements, la Ville de Montréal dispose d'un chapitre sur l'insalubrité dans *le règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* :

RÈGLEMENT 03-096 CHAPITRE IV SALUBRITÉ

25. Un bâtiment ou un logement ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve:

1° La malpropreté, la détérioration ou l'encombrement d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire.

9° La présence de rongeurs, d'insectes ou de vermine, à l'exclusion de punaises de lit, ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de ceux-ci.

10° La présence de moisissures, ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de celles-ci¹³.

13. Ville de Montréal, *Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements*, 2003.



Au niveau de l'application, ce sont les arrondissements qui mettent en pratique ce règlement. L'arrondissement V-SM-PE se base sur les plaintes des citoyens pour intervenir lorsqu'il s'agit d'insalubrité de logements :

«Le règlement exige que soit corrigée une situation qui met en danger la santé ou la sécurité des locataires ou des citoyens. Pour une description détaillée des normes à respecter, il faut s'adresser à la Division des permis et de l'inspection de l'arrondissement. Le citoyen doit aviser le contrevenant (locataire ou propriétaire) par courrier recommandé lui signalant l'infraction ou l'événement causant nuisance, et le sommant d'effectuer les corrections nécessaires, dans les 10 jours ouvrables, en mentionnant que, faute de quoi, une copie de la lettre sera acheminée à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement. Si, malgré les efforts déployés pour en venir à une entente, le problème ne se règle pas, une requête d'intervention accompagnée de cette lettre et du reçu d'expédition postal doit être faite à l'arrondissement.»¹⁴

Ainsi, l'application du règlement repose principalement sur un système de plaintes. Or, ce système est mal adapté pour une grande partie de la population de Saint-Michel qui, en raison des caractéristiques sociodémographiques décrites antérieurement, n'a pas toujours les connaissances ni les ressources nécessaires pour formuler une mise en demeure et ouvrir un dossier à l'arrondissement.

2.3 Le Comité de lutte contre l'insalubrité des logements dans Saint-Michel

Le comité est fondé lorsque la possibilité de financement se présente en 2014. Initialement, le comité avait trois (3) objectifs :

- ▶ Connaître /comprendre l'état de situation des logements et des perceptions des résidents (locataires et propriétaires).
- ▶ Informer sur les droits et démarches touchant la salubrité des logements.
- ▶ Amorcer la mobilisation individuelle et éventuellement collective des résidents.

Vu l'étendue du quartier et les nombreux défis géographiques qu'il présente, le comité est né d'une collaboration entre quatre (4) organismes qui couvrent en grande partie le territoire michelois situé au nord de l'autoroute 40 : la Joujouthèque Saint-Michel couvre le secteur nord-ouest, le Carrefour populaire de Saint-Michel couvre le secteur sud-ouest, Mon Resto Saint-Michel couvre le secteur sud-est et le CECRG couvre le secteur nord-est (voir carte p. 10). L'objectif était également de donner un ancrage local à la démarche puisque chaque organisme connaît davantage son milieu et les besoins de la population.

14. Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension [en ligne] http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/villeray%E2%80%9993saint-michel%E2%80%993parc-extension-%E2%80%993-salubrit%C3%A9-entretien-et-s%C3%A9curit%C3%A9-des-logements-et-des-#1511-field_ds_publication (page consultée le 21/09/2017)

3 La démarche

Le projet s'est déroulé sur une période de trois (3) ans (2014-2017). La première année, le comité a développé une méthodologie de travail pour ensuite procéder à la collecte de données, c'est-à-dire du porte-à-porte systématique de tous les immeubles de quatre (4) logements et plus dans la zone d'étude. La deuxième année, les résultats furent transmis à l'arrondissement V-SM-PE qui a signé une entente avec la DH pour l'inspection de plusieurs immeubles insalubres. La dernière année, le comité a fait un retour sur les immeubles qui devaient être inspectés afin de sonder l'avis des locataires quant aux inspections.

3.1 Étude de terrain (2014-2015)

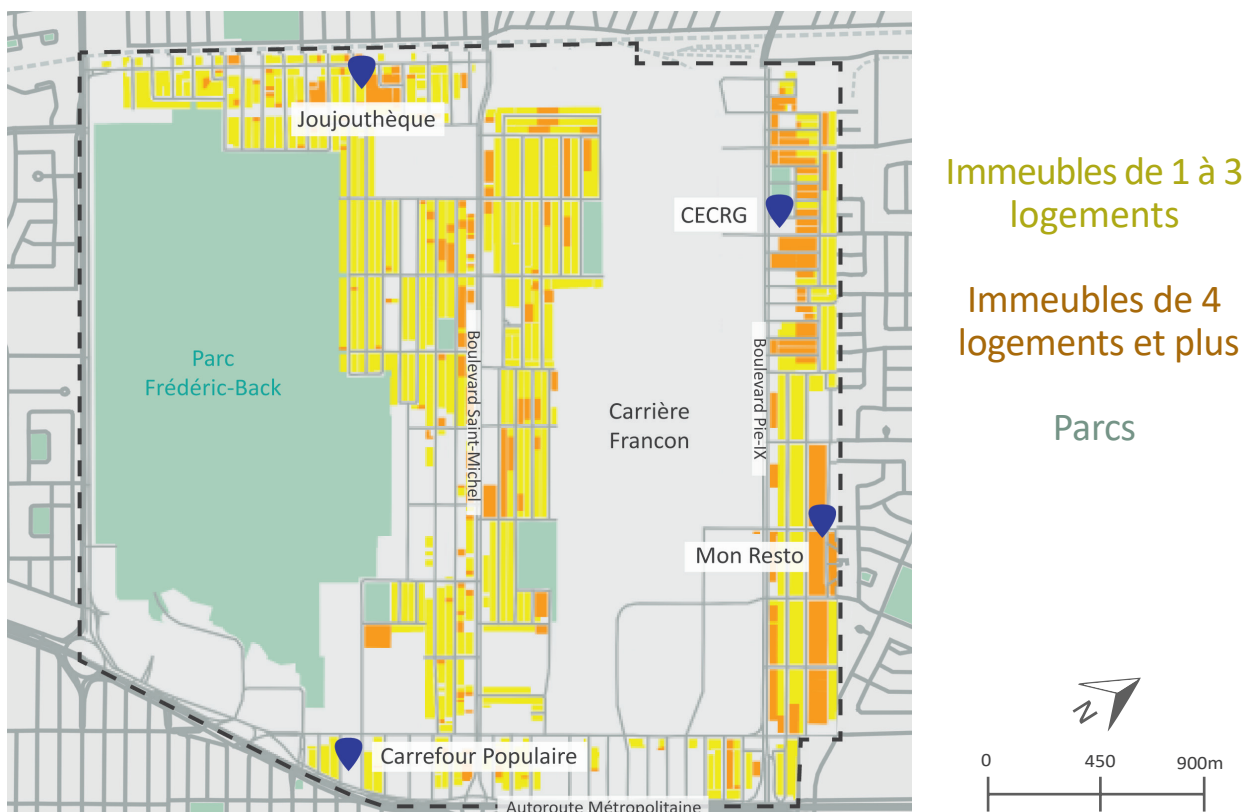
Initialement, une méthodologie de travail fut élaborée pour réaliser une collecte de données et dresser un portrait de la situation. D'abord, la zone d'étude retenue était située au nord

de l'autoroute 40 puisque les quatre (4) organismes communautaires qui participent à cette démarche habitent ce secteur.

À l'intérieur de cette zone, l'étude a porté sur les immeubles de quatre (4) logements et plus. Ce choix méthodologique se basait sur une hypothèse voulant que les propriétaires habitaient moins ces immeubles et ils avaient donc moins tendance à les entretenir. De plus, au sujet des propriétaires occupants, le comité voulait éviter des relations conflictuelles entre les propriétaires et les locataires. La mobilisation collective semblait donc plus propice dans des grands immeubles. Finalement, le BIL a reçu des plaintes concernant le manque d'entretien des immeubles de 4 logements et plus et ce phénomène a également été recensé ailleurs au Québec¹⁵.

15. Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues, *Les immeubles locatifs de type walk-up de la première couronne de banlieue de Québec*, Université Laval, 2004, Québec, 93 p.

Types d'immeubles et localisation des organismes partenaires



Ensuite, un questionnaire a été construit pour identifier les différentes sources d'insalubrité. Cinq (5) catégories ont été créées: coquerelles, punaises de lit, souris/rats, moisissures/mauvaise ventilation et chauffage/défaut d'isolation. Ce questionnaire a été utilisé par les membres du comité lors du démarchage de porte à porte. Suite à ce démarchage, les immeubles ont été classés en trois catégories:

► Les immeubles classés «**Insalubres**» devaient répondre à au moins deux de ces trois critères :

- Problèmes d'insalubrité déclarés par au moins 50% des répondants.
- Les problèmes rencontrés étaient directement reliés à l'article 25 du code de la salubrité des logements de la Ville de Montréal.
- Le propriétaire n'intervenait pas ou très peu lorsque le locataire lui déclare un problème d'insalubrité ou ses interventions étaient inefficaces.

► Les immeubles classés «**Inclassables**» devaient répondre à au moins deux de ces trois critères :

- Manque d'entretien : il y avait un manque d'entretien flagrant de l'immeuble (délabrement, matériel brisé, propreté douteuse)
- Manque de répondants : malgré les nombreux suivis, moins de 2 répondants par immeuble de 8 logements ou 1 répondant pour un immeuble de 6 logements.
- Manque de cohérence dans les réponses : les réponses étaient trop divergentes.

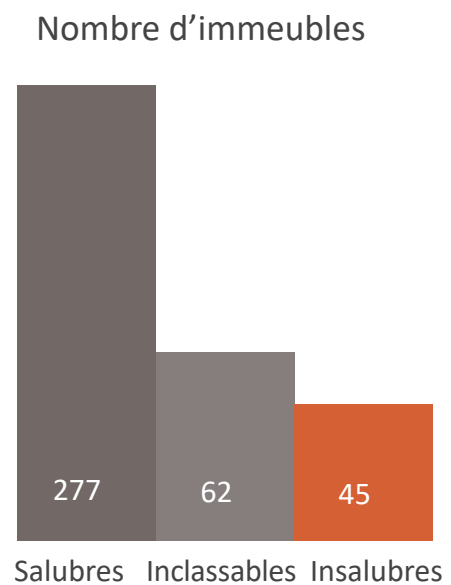
► Les immeubles classés «**Salubres**» devaient répondre à au moins deux de ces trois critères:

- Il n'y avait aucun problème d'insalubrité déclaré (conformément à l'art. 25 du code de salubrité des logements de la Ville de Montréal).
- Au moins 50% des répondants déclaraient n'avoir aucun problème.
- Si certains logements avaient des problèmes, il s'agissait d'un manque d'entretien et non de l'insalubrité.

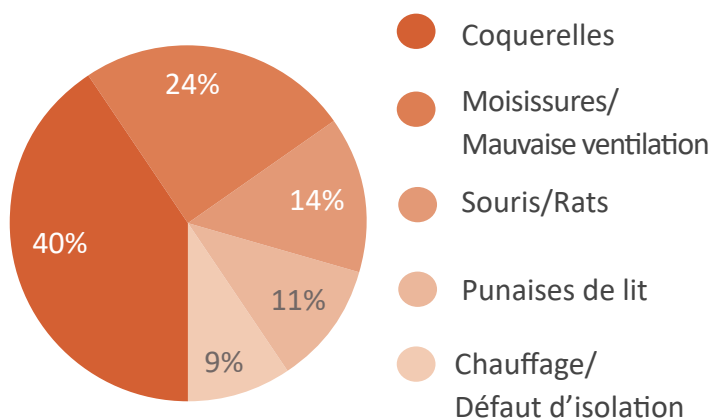
Au cours de la première année du projet, un effort soutenu a été déployé pour dresser un portrait de la problématique de l'insalubrité des immeubles dans le quartier.

Faits saillants:

- 384 immeubles visités, soit 2888 logements;
- 47% des logements ont été rejoints;
- 258 logements avaient un ou plusieurs problèmes d'insalubrité, soit 19% des répondants;
- les coquerelles représentaient la problématique la plus répandue avec 40% des cas;
- 45 immeubles «insalubres».



Types de problèmes



3.2 L'entente d'inspection (2015-2016)

Durant cette période, le comité a entrepris plusieurs projets. Assisté par le CIUSSS de l'Est et DRSPM, plusieurs kiosques d'information et des cafés-citoyens ont servi à sensibiliser la population micheloise quant aux enjeux d'insalubrité des logements. Le comité a également fait une démarche exploratoire dans un secteur de Saint-Michel qui n'avait pas été visité¹⁶. En dernier lieu, les 45 immeubles insalubres ont été revisités et, puisque certains propriétaires avaient entrepris des travaux, cinq (5) immeubles ont été reclassés «salubres».

Dès le début du projet, l'arrondissement V-SM-PE a été informé de notre démarche de lutte contre l'insalubrité des logements et la volonté de collaborer a toujours été présente. C'est à l'automne 2015 que nous avons trouvé comment nous allions collaborer : en partant de notre

16. Faute de temps et de moyens, ce secteur ne figure pas dans la base de données de l'étude.

démarchage et de notre liste d'immeubles insalubres, l'arrondissement V-SM-PE a signé une entente de collaboration avec la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal (DH) pour l'inspection de 30 immeubles insalubres. Il s'agissait pour nous d'une réelle amélioration, car ces inspections ont été réalisées sur les immeubles insalubres issus du démarchage de l'an 1. Les inspections ont débuté en décembre 2015. De plus, des travailleurs sociaux du CIUSSS de l'Est ont été mobilisés pour suivre certaines inspections afin d'accompagner les ménages plus vulnérables.

3.3 L'évaluation des inspections (2016-2017)

À partir de l'automne 2016, n'ayant pas eu suite de la part de l'arrondissement V-SM-PE ni de la DH sur l'état des inspections, le comité a fait un suivi auprès des 40 immeubles insalubres pour mesurer l'impact des inspections d'immeubles¹⁷. Pour réaliser cette démarche, un questionnaire fut développé pour étudier quatre (4) aspects : l'efficacité des inspections, le type de problème, la dénonciation des problématiques et l'intervention des propriétaires et des locataires¹⁸. Au total, 36 des 40 immeubles insalubres ont été rejoints pour un total de 72 logements.

17. Le suivi s'est fait auprès de tous les 40 immeubles classés «insalubres» par le comité de lutte contre l'insalubrité des logements et non seulement les 30 immeubles de l'entente initiale puisque l'arrondissement et la Direction de l'habitation prévoyaient possiblement faire les autres immeubles également.

18. Les données collectées sont donc basées sur la perception des locataires.

L'efficacité des inspections:

Ainsi, en date du 15 juin 2017, parmi les répondants qui avaient vu un inspecteur sur les lieux, 71% jugeaient que leur problème d'insalubrité était réglé.

La type de problématique:

La problématique des coquerelles demeure préoccupante dans le quartier Saint-Michel puisque, suite aux inspections de la DH, elle représente 65% des cas d'insalubrité non réglés.

La dénonciation des problématiques:

Tout au long du démarchage (2014-2017), seulement 26% des locataires des immeubles insalubres joints ont dénoncé leur problème d'insalubrité à leur propriétaire ou à une autre instance (arrondissement, organisme, CIUSSS, etc.).

L'intervention des propriétaires:

Lorsque l'extermination est effectuée par le propriétaire ou le concierge, 44% des locataires jugeaient que leur problème d'insalubrité était réglé, alors que ce chiffre grimpe à 75% lorsque l'extermination est effectuée par un professionnel.

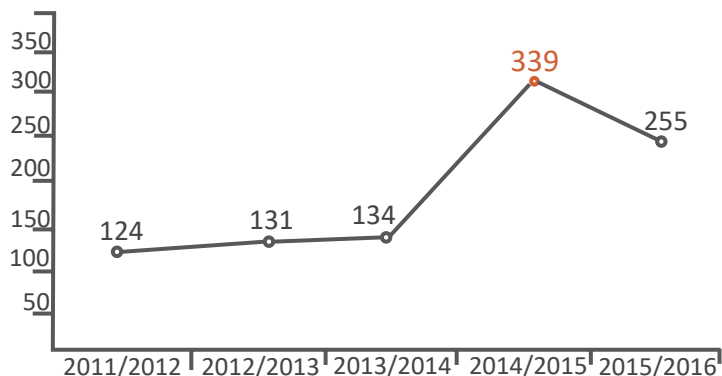


De plus, le démarchage et les différentes activités qui se sont déroulés sur trois (3) ans ont eu un effet de croissance significatif quant au nombre de contacts enregistrés au BIL qui ont plus que doublé en un an. Ce résultat s'explique par le démarchage continuels entrepris par le comité auprès des locataires au cours de ces trois années.

Lors du suivi des inspections des immeubles «insalubres» à l'automne 2016, 13% des répondants étaient des nouveaux locataires. Le suivi doit donc être constant pour étudier l'évolution de l'insalubrité des logements.

N'ayant pas eu suite de la part de l'arrondissement V-SM-PE ni de la DH sur l'état des inspections par immeuble, cette recherche est limitée puisqu'elle se base entièrement sur la perception des locataires. Afin d'aller plus loin dans la compréhension et l'analyse des inspections, le comité devrait être mis au fait des travaux entrepris par les inspecteurs.

Nombre de contacts au BIL



5 Discussion et recommandations

Le 15 mai 2017, le comité, assisté par le CIUSSS de l'Est et la DRSPM, a rencontré le chef de division des permis et de l'inspection de l'arrondissement V-SM-PE et un représentant de la DH pour faire un bilan des inspections à ce jour. À la fin de la rencontre, tant les représentants de l'arrondissement V-SM-PE ainsi que ceux de la DH n'avaient pas l'intention de poursuivre la collaboration, c'est-à-dire un engagement à inspecter de futurs immeubles signalés étant «insalubres» par le comité.

Suite à cette impasse, le comité s'est présenté au conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017. Lors de la séance, une question fut posée pour clarifier les intentions de

l'arrondissement V-SM-PE quant à de futures inspections d'immeubles insalubres. La réponse de la direction de la mise en valeur du territoire de l'arrondissement V-SM-PE se limitait à l'entente en vigueur avec la DH (2015-2017) et d'autres inspections n'étaient pas prévues à l'agenda.

Le comité de lutte contre l'insalubrité des logements juge pourtant que les inspections entrepris par la DH ont été un succès pour le quartier Saint-Michel. Voici donc quelques recommandations pour enrichir la collaboration avec l'arrondissement V-SM-PE et améliorer le parc de logements locatifs dans Saint-Michel :

1. Puisque 19% des 1354 répondants ont affirmé avoir un problème d'insalubrité, que seulement 26% des répondants d'immeubles insalubres ont dénoncé leur problématique et que 71% des répondants ayant vu un inspecteur considéraient que leur problème d'insalubrité était réglé, le comité recommande :

► Que les immeubles identifiés comme «insalubres» par le comité de lutte contre l'insalubrité des logements soient inspectés par l'arrondissement V-SM-PE. Les données de suivi de ces immeubles devraient être accessibles au comité afin d'assister les locataires vulnérables.

2. Puisque la problématique des coquerelles est très présente dans Saint-Michel et que l'extermination de ces dernières est beaucoup moins efficace lorsqu'entreprise par le propriétaire de l'immeuble (efficacité de 75% contre 44%), le comité recommande :

► Un suivi régulier des immeubles avec une problématique de coquerelles et une obligation envers le propriétaire de contracter les services d'un exterminateur professionnel lorsque la problématique est récurrente.

3. Puisque Saint-Michel présente de nombreux indices de vulnérabilité et un problème important d'insalubrité de logements, le comité recommande :

► Une augmentation du nombre de logements sociaux pour assurer plus de logements de qualité dans le quartier Saint-Michel. En ce sens, le comité soutient la revendication du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) pour une réserve de terrains et de bâtiments à Montréal, afin d'y réaliser de futurs projets de logements sociaux.



Présenté par les organismes :



Financé par:



Avec la collaboration de:

